

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

N° D029_Bibliothèque – Convention projet

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire

VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian

GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Il est exposé aux membres du Conseil municipal que la bibliothèque de la commune de Saint-Paul-en-Chablais bénéficie pour la période 2023-2027 de services offerts par la Direction de la lecture publique du CSMB (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention socle en date du 04/04/2024.

Afin de bénéficier d'un soutien financier pour les projets en lien avec la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont-Blanc et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document expose les projets envisagés pour les trois années à venir. Ainsi, il est proposé de renforcer le partenariat avec le CSMB au travers d'une convention de projets qui permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention afin notamment de développer les collections (achat de documents).

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de projets ci-annexée, valable pour trois ans à compter de la date de signature du Président du CSMB
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander toute demande de subvention en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque et à signer tous les documents y afférent

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

